

Initiatives ministérielles

d'énormes difficultés. Les moments de répit sont rares, et les récompenses aussi.

Ce processus difficile a été mené à terme dans une large mesure par le ministre des Affaires constitutionnelles, qui a fait un travail admirable et qui s'est gagné, par sa persévérance et son dévouement, le respect et l'admiration de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Mulroney: Au nom de la population canadienne, je salue la contribution durable et remarquable qu'il a apportée à notre pays.

[Français]

On me permettra aussi, de rendre hommage au ministre de la Santé nationale et de Bien-Être social, le député de Roberval, qui, au cours de ce long processus, a toujours su concilier sa profonde fidélité à ses racines québécoises et son amour du Canada. Il a démontré brillamment qu'il existe un lien naturel et honorable entre le nationalisme québécois et le patriotisme canadien.

[Traduction]

Il faut également rendre hommage aux premiers ministres provinciaux, ainsi qu'aux dirigeants des territoires et des peuples autochtones. À mon avis, chacun d'eux et chacune d'elles, sans exception, a su mettre de côté les intérêts régionaux particuliers afin de faire primer l'intérêt national, et c'est ce qui a rendu possible la conclusion de l'entente de Charlottetown.

[Français]

Cette entente n'aurait pas vu le jour non plus sans la contribution déterminante que les chefs des deux partis reconnus de l'opposition à la Chambre des communes ont apportée aux débats sur l'unité nationale. Ils peuvent être fiers, eux et leurs partisans, de l'entente de Charlottetown, car ils ont joué un rôle concret dans son élaboration.

Enfin, je tiens aussi à souligner le dévouement et la compétence des fonctionnaires qui ont participé à ce processus, tant des provinces, des Territoires et des autochtones que ceux du gouvernement canadien. Normalement, les fonctionnaires travaillent toujours dans l'ombre, mais je pense que la contribution de Paul Tellier, Jocelyne Bourgon, Suzanne Hurtubise, Scott Serson, John Tait, Mary Dawson et Jim Judd, en particulier, est

digne de mention et reflète bien l'excellence et le professionnalisme de la fonction publique canadienne.

[Traduction]

Si elle est entérinée par la population canadienne et consacrée dans notre Constitution, cette entente constituera une réussite qui a échappé durant des générations aux Canadiens et à leurs représentants élus. Elle reflète en effet l'acceptation unanime, par tous les chefs élus des gouvernements au Canada, d'une série de mesures de réforme fondamentales destinées à renforcer notre pays et à revaloriser notre citoyenneté.

Cette unanimité est en soi une réussite remarquable—d'autant plus qu'il n'est pas fréquent que des débats constitutionnels aient eu un tel aboutissement, que ce soit ici ou dans les autres sociétés démocratiques du monde.

[Français]

Les premières tentatives en vue de modifier la Constitution au Canada remontent à 1927 et ont été répétées à neuf reprises entre 1931 et 1990. Mais, finalement, les Canadiens n'avaient jamais pu s'entendre sur cette question, et toutes leurs tentatives s'étaient soldées par des échecs ou, du moins, n'avaient pas donné tous les résultats escomptés. La Loi de 1982 était incomplète parce que le Québec n'était pas signataire de l'entente. L'Accord du lac Meech, qui cherchait à mettre fin à cette situation inacceptable et qui, à deux reprises, a été entériné par tous les premiers ministres, n'a pas été ratifié, au bout du compte, par deux provinces.

Je crois, que cette nouvelle entente complète ce qui avait été accompli en 1982 et remplit les attentes de 1987. Et surtout, elle est inspirée de l'esprit de 1867.

[Traduction]

Lorsque sir John A. Macdonald a façonné l'entente qui a donné naissance à notre grand pays, celle-ci reflétait notre identité d'alors: quatre colonies britanniques implantées dans la partie du nord de notre continent.

Il avait prédit un brillant avenir au Canada, et il a eu raison; les générations suivantes ont réussi à donner à leur pays la grandeur qu'il avait envisagée et à laquelle il avait consacré toutes ses énergies.

Les termes employés par sir John en 1865 pour décrire l'entente conclue à ce moment-là correspondent encore admirablement à la réalité d'aujourd'hui: «Toute cette entente porte l'empreinte du compromis. Elle a donné